

**ACTE D'ENGAGEMENT POUR LA LOCATION  
DE LA SALLE DES FETES DE PAYNS**

NOM : .....

PRÉNOM : .....

DOMICILE : .....

TÉLÉPHONE : .....

DATE DE RÉSERVATION :

-----

OBJET DE LA RÉSERVATION :

**1) Prise de possession et état des lieux :**

- la prise de possession des lieux s'effectuera le vendredi .....à..... heures.
- l'état des lieux après utilisation aura lieu le lundi .....à..... heures.

**2) Entretien :**

Le locataire s'engage à effectuer le nettoyage complet des locaux comprenant :

- a) La scène et la salle correctement balayées, et si nécessaire, nettoyer toutes les tâches au sol, les sanitaires et le hall d'entrée devront être balayés et lavés.
- b) La cuisine :
  - L'extracteur sera mis en service lors de l'utilisation de la cuisinière.
  - La cuisine devra impérativement rendre propre (comprenant le nettoyage des appareils ménagers et le sol).
- c) Les tables et les chaises devront être rangées correctement sous la scène et le matériel d'entretien remis dans le placard prévu à cet effet.  
Les 29 tables (180x76cm) et 18 tables (120x70cm) doivent être remises sur les chariots.  
Toutes les chaises doivent être empilées par 10 par couleur, et sur 4 rangées.

Une vérification sera effectuée après utilisation.

Il est interdit de jeter, d'écraser chewing-gum, mégots sur les tables, les chaises et le sol.

Les poubelles devront être sorties dans les conteneurs ; le verre sera déposé dans les cuves à verre près de la mairie.

**Si l'entretien des locaux n'a pas été correctement effectué, il sera réclamé un forfait de 100 euros.**

Toutes les dégradations occasionnées par l'association feront l'objet d'une facturation.

Le locataire peut éventuellement faire appel à la société de nettoyage (NETTOYAGE 3, 81 rue Jules Ferry 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC, Tel 03.25.80.81.05) qui sera bien entendu à sa charge.

3) Tarif :

Le montant de la location s'élève à : ..... Euros

TOTAL : ..... Euros

4) Conditions de paiement :

**Un chèque de 150 euros** libellé à l'ordre du trésor public est encaissé immédiatement à la signature du présent acte d'engagement à titre de réservation.

Il incombera au locataire de s'acquitter impérativement du solde soit..... euros par chèque lors de la remise des clés.

5) Assurance - caution :

Le locataire s'engage à remettre à la mairie, en même temps que le solde, une attestation d'assurance responsabilité civile. En outre, le locataire établit un chèque de caution de 500 euros libellé à l'ordre du trésor public et déposé lors de la remise des clés. Celui-ci sera redonné une semaine après la location.

6) Sécurité :

Pour des raisons de sécurité, **le locataire s'engage à ne pas accueillir plus de 180 personnes** dans l'enceinte de la salle des fêtes (sauf accord de Mr le Maire).

**En cas d'incendie une sortie de secours se trouve à côté de la scène. Cette issue de secours doit rester accessible. Ne pas mettre de table devant.**

**Un défibrillateur est à votre disposition près de la salle des sports.**

7) Consignes :

Le tirage d'un feu d'artifice et les lancements de pétards sont strictement interdits.

Le non-respect des consignes de l'ensemble du contrat entraînera la conservation du chèque de caution.

Je déclare accepter les conditions de location citées ci-dessus et m'engage à les respecter.

Fait à Payns,  
le.....

Le Président,

Accepté par la mairie de Payns,  
le